

COMPTE RENDU N°5/21
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2021 A 20H00

Présents : GINDRE D., VACELET J. (Proc.), FRATER P., GIET S. (Proc.), VERDENET P., MIGER G., RICHARD M.C., JACOTEY F., LANOY P., MELET J.

Excusés : BUSSIERE P. (Proc à GIET), DRUET M., CERIGNAT N. (Proc. à VACELET), PAILLARD A., CHEVALIER M.,

Secrétaire séance : Sylvie GIET

Le compte rendu de la séance du lundi 17 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

Prochain conseil municipal : lundi 6 septembre 2021

ORDRE DU JOUR

I] COMPTES RENDUS DELEGATIONS :

Le maire :

- Réunion RLPI du 1^{er} juin 2021 : Afin d'éviter la pollution visuelle des publicités, un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) est en cours d'élaboration.

- Conférence des maires du 10 juin :

Intervention de Monsieur le Sous-Préfet :

DETR 2021 : Sur l'arrondissement : 277 dossiers déposés pour un montant de 49 M€ dont 16 M€ demandés.

CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) ; Il s'agit d'un contrat bâti sur la base d'un projet de territoire de l'intercommunalité : Quatre grands axes pour 2020/2021 - Développement économique - Innovation et cohésion des populations - Attractivité et rayonnement du territoire - Coopération et solidarités territoriales.

- Réunion Ambroisie du 23 juin : Plan concernant la lutte contre la prolifération de l'ambroisie, plante exotique envahissante et très allergène. On la trouve souvent le long des routes ou autoroutes car véhiculée par les engins de chantiers. Pour Brevans, on en trouve le long de la départementale au bois des Ruppes. Elle est traitée par les services de l'équipement.

M. FRATER :

Commission développement économique, CTEI, commerce et économie sociale et solidaire du 22 juin 2021

- suite à la reprise de Kohler par le groupe Kramer afin de faciliter la transaction, le Grand Dole a acheté les murs et va faire une location-vente à Kramer sur 15 ans

- le Grand Dole va prendre une participation à hauteur de 500 € dans le capital d'une société « HYDECADO » qui pilotera la mise en place d'une filière hydrogène entre le producteur (la société Inovyn à Tavaux) et les utilisateurs (Colruyt, Bus, APRR, transporteurs routiers etc ...)
- Aide à l'immobilier d'entreprise pour la création d'un gîte à Monnières
- cession de terrain à la société DG AUTO pour le transfert de son activité à Tavaux
- des aides ont été accordées à Pizz'up et le restaurant japonais Iida-Ya pour la réhabilitation de vitrines et mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite
- différentes aides pour l'investissement et la trésorerie des entreprises dans le cadre du plan de relance

Mme VACELET :

Commission mobilités du 22 juin : Covoiturage : Authume projet aire de 112 places sous ombrières, démarrage des travaux septembre 2021. Lavans Les Dole : achat de places sur le parking de l'ancien hôtel Panoramic. Recherche d'évolution sur le flexi PMR pour un service plus adapté au handicap. Mise en place d'une indemnité pour les scolaires qui sortent du territoire pour un enseignement spécifique. Voie Grévy : retard de livraison de matériaux pour les ouvrages d'art, fin prévisionnelle novembre 2021.

Conseil d'école du 24 juin : Effectifs de rentrée : 75 élèves. Bilan ALSH : fréquentation moyenne 5 enfants le matin, 35 sur le temps de restauration et 18 le soir.

II BUDGET : Décision modificative : délibération :

Afin de passer l'écriture pour annuler un titre annulatif de l'exercice antérieur, il est nécessaire d'ouvrir les crédits suivants pour un montant de 2 160.00 €.

| Désignation du compte | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| D 60624 : Produits de traitement | 2 160.00 € | |
| Total D 011 Charges à caractère général | 2 160.00 € | |
| D 673 Titres annulés (ex. antérieur) | | 2 160.00 € |
| Total D 67 Charges exceptionnelles | | 2 160.00 € |

Délibération votée à l'unanimité.

III] PREFECTURE DU JURA – REVISION DU CLASSEMENT SONORE DU RESEAU FERRE DU JURA :

Avis du Conseil Municipal - Délibération :

La loi 92-1444 du 31 décembre 1992 a pour objectif de réduire les nuisances sonores pour protéger les habitants en définissant les normes d'isolation phonique pour les futures constructions de maisons, établissements de santé, hôtels. La commune de Brevans est concernée par la ligne SNCF Dole - Besançon. Le Maire propose d'actualiser le classement sonore des voies ferrées et la largeur du secteur affecté par le bruit. Ce classement sonore des infrastructures de transport terrestre sera annexé au PLUi. Délibération votée à l'unanimité

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

• Questions diverses :

- Facebook mairie : A la suite de la proposition par M. VERDENET de créer un compte Facebook mairie, le maire déclare que ce réseau est intéressant pour publier des annonces, photos concernant les associations de la commune. Il n'est pas favorable à la création d'un compte « mairie » dans le sens où certaines de nos administrations pourraient s'en servir comme outil de travail en matière de communication. Il propose donc au comité des fêtes, s'il est d'accord, de le prendre à sa charge et au bénéfice de toutes les associations communales qui seraient intéressées. M. FRATER en discutera lors d'une prochaine réunion du comité.

- Infos du maire :
 - Location salle polyvalente : Un nouveau décret modificatif sera en ligne dès la fin du mois pour connaître les restrictions levées ou toujours en vigueur concernant les locations de salle polyvalente.
 - Location appartement F3 : Le logement au-dessus de l'école sera vacant au 1^{er} septembre 2021.
 - Arrosage fleurs : Le maire propose de reconduire comme l'an passé l'arrosage des fleurs par les élus pendant les vacances d'été de l'employé communal du 7 au 29 août 2021.
 - Réunion avec le secrétaire général de la sous-préfecture : Suite à la demande d'annulation par le sous-Préfet de la délibération relative à la contribution financière à l'extension du réseau d'eau potable rue du château d'eau, le maire a rencontré le secrétaire général pour lui expliquer les raisons de cette délibération. Actuellement, ni le SIERD, ni la CAGD déclarent avoir cette compétence. On attend donc que la sous-préfecture clarifie cette situation entre les différents acteurs. Pour l'instant, cette délibération n'est pas retirée mais gelée en attendant la réponse de l'Etat.
 - Méthanisation : Le maire a été convié le 23 juin dernier pour le lancement de la première injection de biométhane du site Dole Biogaz sur le réseau GRDF. L'inauguration du site aura lieu en septembre 2021.
 - Bornage place de la Mare : A la demande du maire et du propriétaire des terrains cadastrés AK21 et 22 rue du château d'eau, un bornage a été réalisé pour une mise à jour cadastrale. Une servitude sera inscrite pour une bouche d'eaux pluviales qui a été posée sur le terrain privé.
 - Echange de terrain M. MICHEL : Le maire informe qu'il a rencontré l'office notarial LEGATIS concernant la cession de terrain cadastré ZC180 de M. MICHEL à la commune de Brevans.
 - Travaux buvette place de la mare : Les travaux d'électricité sont terminés. L'entreprise MENETRIER va installer le WC « dames » place de la mare. A la place de l'urinoir, un petit local technique permettant le nettoyage des lieux sera aménagé.
 - Structure fixe place de la mare : Dans le cadre du CTRE, la commune a inscrit le projet de la construction d'une structure fixe pour un montant estimatif à 24 000 € HT. La commune est dans l'attente de divers devis. Le maire rappelle que la toiture de la buvette en fibrociment (amiante) sera remplacée en même temps.

Infos et questions des conseillers municipaux :

M. LANOY demande où en est la fibre optique : Le maire a rencontré la société qui effectue le diagnostic des réseaux aériens et souterrains de la commune ainsi que l'inventaire des futures constructions ou rénovation de bâtiments. Une armoire sera installée vers l'abribus bascule grande rue qui servira également à d'autres communes. Le maire confirme que cette étude est bien réalisée pour l'ensemble du territoire de la commune.

Séance levée vers 21h30

Le Maire, Denis GINDRE

